



## DÉCLARATION SUR LES MOUVEMENTS TRANSFRONTALIERS D'ESPÈCES OU D'EFFETS REPLIE PAR LA PERSONNE RESPONSABLE DU MOYEN DE TRANSPORT

En caractères d'imprimerie S.V.P.

### PARTIE A – RENSEIGNEMENTS SUR LA PERSONNE RESPONSABLE DU MOYEN DE TRANSPORT

Nom (nom de famille)			
Prénom			
Autre prénom ou second prénom			Date de naissance Année    Mois    Jour
Adresse permanente de la personne			App.
Adresse municipale			
Ville		Pays	
Province/État		Code postal/Zip	
Numéro de téléphone		Citoyenneté	
Citoyenneté supplémentaire (s'il y a lieu)		Citoyenneté supplémentaire (s'il y a lieu)	
Type de pièce d'identité			
<input type="checkbox"/> Carte de résident permanent <input type="checkbox"/> Passeport <input type="checkbox"/> Fiche d'établissement		N° de la pièce d'identité	
<input type="checkbox"/> Autres _____			
Autorité de délivrance de la pièce d'identité			
Pays		Province/État	
<b>Messageur</b>			
Nom complet du messageur (s'il y a lieu)			
Adresse permanente complète du messageur			App.
Adresse municipale			
Ville		Pays	
Province/État		Code postal/Zip	
Numéro de téléphone de l'employeur de la personne			
Nom (nom de famille) de la personne-ressource			
Prénom de la personne-ressource			
Autre prénom ou second prénom de la personne-ressource			
Titre de la personne-ressource			

**PARTIE B – RENSEIGNEMENTS SUR LES EXPÉDITIONS D'ESPÈCES OU D'EFFETS**

Importation     Exportation

**Point de départ des espèces ou des effets**

Ville	Pays	Année	Mois	Jour
-------	------	-------	------	------

**Points d'escale (avec dates)**

Ville	Date d'arrivée	Date de départ
Pays	Année    Mois    Jour	Année    Mois    Jour
Ville	Date d'arrivée	Date de départ
Pays	Année    Mois    Jour	Année    Mois    Jour
Ville	Date d'arrivée	Date de départ
Pays	Année    Mois    Jour	Année    Mois    Jour
Ville	Date d'arrivée	Date de départ
Pays	Année    Mois    Jour	Année    Mois    Jour

**Point d'arrivée des espèces ou des effets**

Ville	Pays	Année	Mois	Jour
-------	------	-------	------	------

**Liste des expéditions**

Nom de l'importateur ou de l'exportateur		Valeur totale en \$ CA
1		\$
2		\$
3		\$
4		\$
5		\$
6		\$
7		\$
8		\$
9		\$
<b>TOTAL GÉNÉRAL :</b>		\$

**DOIT ÊTRE REMPLI PAR LA PERSONNE QUI RÉDIGE LA DÉCLARATION**

Timbre-dateur de l'ASFC

**Je déclare que les renseignements fournis dans la présente sont exacts, complets et véridiques.**

Nom en caractères d'imprimerie (nom de famille)

Prénom

Autre/Initiales

Signature

Date de la déclaration  
Année    Mois    Jour

**RÉSERVÉ À L'USAGE DE L'ASFC**

Nom de l'agent des services frontaliers

Numéro d'insigne

Numéro de référence de l'ASFC (s'il y a lieu)

Tous les champs de données ont été remplis

Lisible



## Instructions

Selon la loi, toute personne ou entité doit déclarer à un agent des services frontaliers l'importation ou l'exportation des **espèces** ou des **effets** dont la valeur totale combinée est égale ou supérieure à 10 000 dollars canadiens (ou l'équivalent en devises étrangères). Le défaut de déclarer les espèces ou les effets peut entraîner leur saisie ou l'imposition d'une pénalité pécuniaire ou leur perte par confiscation.

Le terme « **espèces** » désigne les pièces courantes et les billets de banque du Canada et d'autres pays.

Le terme « **effets** » désigne les **titres** et les **instruments négociables au porteur** dont la propriété est établie par la possession physique. Il peut s'agir d'actions, d'obligations, d'obligations non garanties, de bons du Trésor, de traites bancaires, de chèques et de mandats, mais cela exclut les récépissés d'entrepôt et les connaissements. Cette définition ne comprend pas les titres et les instruments négociables à endossement restrictif ou estampillés aux fins d'affranchissement, ou payables à une personne nommée et qui n'ont pas été endossés.

Pour calculer l'équivalent en dollars canadiens d'une devise étrangère, utilisez le taux de change publié par la Banque du Canada au moment de l'importation ou de l'exportation. Si la Banque du Canada ne publie pas de taux de change pour la devise en question, utilisez le taux de change en vigueur selon l'usage commercial normal.

### Qui devrait remplir ce formulaire?

Vous devriez remplir le formulaire E668 (Moyen de transport) si vous êtes la personne responsable d'un moyen de transport qui arrive au Canada ou qui part du Canada et qui transporte des espèces ou des effets qui devraient être déclarés sur le formulaire E667 (Générale), autres que les espèces ou les effets importés ou exportés par la poste. Le formulaire E668 (Moyen de transport) devrait être joint au formulaire E667 (Générale). Vous pouvez soumettre en pièce jointe un seul formulaire E668 (Moyen de transport) pour un maximum de neuf formulaires E667 (Générale).

Si vous transportez des espèces ou des effets d'une valeur totale de 10 000 \$ ou plus à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada **en votre propre nom** et que les espèces ou les effets sont en votre possession ou dans vos bagages, vous devriez remplir le formulaire E677 (Particulier). Dans tous les autres cas d'importation ou d'exportation d'espèces ou d'effets d'une valeur totale de 10 000 \$ ou plus, vous devriez remplir le formulaire E667 (Générale).

### Partie A – Renseignements sur la personne responsable du moyen de transport

La « **personne responsable du moyen de transport** » est la personne ou le messenger responsable des espèces ou des effets pendant l'expédition.

« **Messageur** » s'entend d'un transporteur du secteur commercial qui se consacre au transport prévu, à l'échelle internationale, d'expéditions de marchandises autres que des marchandises importées ou exportées à titre de courrier. Fournissez des renseignements sur le messageur et la personne-ressource du messageur.

### Partie B – Renseignements sur les expéditions d'espèces ou d'effets

#### « Point de départ » :

- Si les espèces ou les effets sont transportés hors du pays d'exportation par voie terrestre, le « **point de départ** » désigne la ville où les espèces ou les effets ont traversé la frontière, ou la ville la plus proche du passage frontalier.
- Si les espèces ou les effets sont transportés hors du pays d'exportation par avion ou par bateau, le « **point de départ** » désigne la ville à partir de laquelle l'aéronef ou le bateau est parti avant de traverser la frontière du pays d'exportation.

« **Point d'escale** » désigne l'emplacement (ville, pays) d'un point d'arrêt ou de transit intermédiaire pendant le transport des espèces ou des effets entre les adresses de l'expéditeur et du destinataire.

#### « Point d'arrivée » :

- Si les espèces ou les effets sont transportés dans le pays d'importation par voie terrestre, le « **point d'arrivée** » désigne la ville où les espèces ou les effets ont traversé la frontière, ou la ville la plus proche du passage frontalier.
- Si les espèces ou les effets sont transportés dans le pays d'importation par avion ou par bateau, le « **point d'arrivée** » désigne la première ville où l'aéronef ou le bateau arrive après avoir traversé la frontière du pays d'importation.

Dans le tableau, indiquez l'importateur ou l'exportateur de chaque expédition d'espèces ou d'effets ainsi que la valeur de chaque expédition. Indiquez l'importateur si les espèces ou les effets entrent au Canada ou l'exportateur si les espèces ou les effets sortent du Canada. Chaque élément de la liste doit correspondre à une déclaration d'espèces ou d'effets effectuée au moyen d'un formulaire E667 (Générale).

### Protection des renseignements personnels

L'information demandée dans ce formulaire est recueillie en vertu de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* et elle est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

### Renseignements supplémentaires

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez visiter la page [Voyager avec 10 000 \\$ CA ou plus](#). Pour en savoir plus au sujet de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*, visitez le site Web du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada à l'adresse suivante : [www.canafe.gc.ca](http://www.canafe.gc.ca). Vous pouvez aussi nous appeler sans frais de partout au Canada au **1-800-461-9999**. Si vous appelez de l'extérieur du pays, veuillez composer le **+1 204 983 3500** ou le **+1 506 636 5064**.